

**MAIRIE
LES VELLUIRE-SUR-VENDEE**

3 RUE PIERRE BALLARD

85770 LE POIRE SUR VELLUIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU **Mardi 29 janvier 2019**

Président :

Alain REMAUD

Secrétaire(s) de séance :

Michaël HAPIOT

Présents :

A.REMAUD – P.LECOINTE - M. HAPIOT - M. RAMBAUD – M. DE OLIVEIRA.- F.THENASIE – J.M OLLIVIER -
A.BENETEAU – C. POUVREAU - L.DUPAS – S.BARREAU – C.JAUMIER – C.RONCORONI – J.CAQUINEAU –
S.JACQUAT

Absents :

V.GAUFFENIC - S.JOUNAULT – E.DIEDRICH - N.AUBINEAU (pouvoir à L.DUPAS) – X.GRILLO (pouvoir à A.REMAUD) -
S.MANCEAU (pouvoir à M.HAPIOT) - C.VEILLON - S.MORIN (pouvoir à S.BARREAU) – B.BRODU – B.MICHEL

Le Conseil Municipal:

- est informé de la démission de Mme VERGEREAU.
- décide de modifier l'indemnité du Maire délégué : 23.35 % de l'indice brut terminal au lieu de 23.66 %. A l'unanimité.
- Autorise le Maire à signer l'acte notarial pour céder à l'euro symbolique à VENDEE HABITAT, la parcelle de 76 m² autour de l'ancienne pharmacie. A l'unanimité.
- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle commercial. Cet avenant a pour objet de fixer le nouveau forfait de rémunération du maître d'oeuvre suite à la modification du montant du marché de travaux. 1 Abstention.
- Autorise le Maire à signer la convention avec le SYCODEM pour la mise à disposition d'une salle à la Mairie pour la pause des agents le jeudi après-midi. 1 Abstention.
- Autorise le Maire à signer la convention avec le SDIS relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire sur le temps d'activité professionnelle. A l'unanimité.
- Décide que le dossier de la modification simplifiée du PLU du Poiré sera tenu à disposition du public aux heures d'ouvertures de la Mairie. A l'unanimité.
- Participe financièrement au Fonds Solidarité Logement: 150 € et au Fonds d'Aide aux Jeunes : 150 € pour 2019. A l'unanimité.
- Décide un forfait de 15.25 € pour les frais de repas aux agents en formation. Des indemnités kilométriques seront versées pour ceux qui utilisent leur véhicule personnel. A l'unanimité.
- Confie au Centre de Gestion la réalisation de la mission d'inspection en santé et sécurité du travail et autorise le Maire à signer la convention. A l'unanimité.

Pour extrait :

En Mairie, le 05/02/2019

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.

Secrétaire



HAPIOT
Michaël

Signature et cachet

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Page 2)

- Autorise le Maire à signer la convention Prélèvement Automatique pour l'achat de carburant auprès de Leclerc. 2 Abstentions.
- Procède à l'élection des délégués auprès du SYDEV:
Titulaires: S.JACQUAT - S.BARREAU - A.BENETEAU - J-M.OLLIVIER
Suppléants: M.HAPIOT - F.THENASIE - C.RONCORONI - J.CAQUINEAU
A l'unanimité.
- Laisse le bénéfice de la redevance pour occupation du domaine public, par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et celle pour occupation du domaine public par les infrastructures de communications électroniques au SYDEV. A l'unanimité.
- Décide que la Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité sera perçue par le SYDEV. A l'unanimité. -
- Décide de transférer au SYDEV la compétence globale en matière d'éclairage public, éclairage des infrastructures sportives et illuminations, signalisation lumineuse liée à la circulation routière. A l'unanimité.
- Décide de verser 26 heures complémentaires à Mme GAINET, agent de la cantine. A l'unanimité.
- Décide de confier l'instruction des Autorisations du Droit des Sols au service instructeur de la Communauté de Communes. A l'unanimité.
- Autorise le Maire à signer la convention relative à la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires et de commandes publiques. A l'unanimité.
- Procède à l'élection des délégués auprès des écoles:
Titulaires: L.DUPAS - C.JAUMIER - M.DE OLIVEIRA - A.REMAUD
Suppléants: C.POUVREAU - S.MANCEAU- S.JOUNAULT - N.AUBINEAU
A l'unanimité.
- Propose 12 titulaires et 12 suppléants aux services fiscaux pour la constitution de la Commission Communale des impôts qui sera composée de 6 titulaires et de 6 suppléants.
- Désigne A.REMAUD et S.JACQUAT pour représenter la Commune auprès de la société anonyme publique locale "Agence de services aux collectivités locales de Vendée". A l'unanimité.
- Adhérer au CAUE pour 2019: 40 €. A l'unanimité.
- Décide une estimation des frais engagés qui sera diffusée à la gendarmerie lors d'un dépôt de plainte dans le cadre des dépôts sauvage. A l'unanimité.
- Est informé que l'ouverture du Communal 2019 se fera sur une journée: Samedi 13 avril (entrée du bétail, buvette OGEC, repas ELANS, Stands à vocation environnementale, ballade en calèche, démonstration de tir à l'arc, stands des écoles, stand de l'Office de tourisme).
- Est informé que suite à l'Assemblée Générale du Parc, le coût par habitant pour l'adhésion sera de 0.74 € et que le Parc participera à l'ouverture du Communal.

Pour extrait :

En Mairie, le 05/02/2019

Cet extrait doit être affiché à la porte de la Mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.

Secrétaire
HAPIOT
Michael
Signature et cachet